

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi trois avril deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Notre-Dame de Bondeville s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sur convocation de Madame le Maire en date du vingt-sept mars deux mille vingt-quatre et sous sa présidence.

Étaient présents : Myriam MULOT, Maire ; Christian FOSSOUL, Eloi DIARRA, Michèle GUEROUT, Franck PETIT, Marie-Hélène HANIVEL, Bernard BIANCO, Christel DELAMARE, Adjointes ; Louise LECOQ, Claude GOUPIL, Georges BENAKOU, Nathalie MOREL, Anne BENARD, Virginie BOTTAIS, David PERRAULT, Alain QUIBEL, Chantal JARNIOU, Sandrine BELHACHE-DIET, Stéphane DUPONQ, Patricia HAUCHARD, Jean-Philippe TANNAY, Rigobert LOEMBA, Stéphanie DELBOS, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Deinaba SY ayant donné pouvoir à Christian FOSSOUL ; Joël BENARD ayant donné pouvoir à Anne BENARD ; Philippe RICHIER ayant donné pouvoir à Myriam MULOT ; Eric DURAND ayant donné pouvoir à Eloi DIARRA ; Marc Chanterie ayant donné pouvoir à David PERRAULT.

Absente : Martine ROBERGE

Secrétaire de séance : Eloi DIARRA

Membres en exercice : 29 – Présents : 23 – Pouvoirs : 5 – Voix délibératives : 28

2024-13

SUBVENTIONS AUX ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République ;
Vu les articles L. 2121-29, L. 2121-1 à L. 2121-23, R. 2121-9 et R. 2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;
Vu les demandes de subvention présentées par les associations ;
Vu la commission des finances du 20 mars 2024 ;
Considérant l'intérêt de soutenir les associations de la commune dans leurs actions et d'assurer la continuité de leur fonctionnement ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Myriam MULOT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Par 28 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve pour l'année 2024 les subventions aux associations ci-après :

Coopérative Victor Hugo	8 590.00 €
Coopérative Louis Duteurtre	670.00 €
Coopérative primaire André Marie	1 390.00 €
Coopérative primaire Jean Moulin.....	1 340.00 €
AMATI	3 000.00 €
Banque alimentaire	3 400.00 €
Livres sans frontière.....	800.00 €
Majo/Twirl Les Coyotes.....	500.00 €
Becquerel « Agir avec Becquerel pour la vie »	200.00 €
UNC.....	800.00 €
Pétanque.....	200.00 €
Bibliothèque Hôpital	55.00 €
OHB.....	1 300.00 €
Judo Club	3 500.00 €
Bondeville Tennis Club.....	2 500.00 €
Gymnastique Club.....	4 500.00 €
Les randonneurs bondevillais	360.00 €

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- | | |
|--------------------------------|------------|
| Best Line | 610.00 € |
| Au pays des lutins | 500.00 € |
| Fabrik à clowns | 500.00 € |
| Melody Club Danse | 960.00 € |
| Cailly Club Tout Terrain..... | 1 000.00 € |
| Zanshin Mugen Kan | 2 500.00 € |
| UNSS Jules Verne | 400.00 € |
| ACCA | 500.00 € |
| Association des papillons..... | 175.00 € |
- **Par 27 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention**, approuve pour l'année 2024 les subventions aux associations ci-après :
- | | |
|-----------------------------|------------|
| Bondeville Solidarité..... | 4 000.00 € |
| Au cœur de Notre-Dame | 700.00 € |
| With You Normandie 76 | 800.00 € |
- **Par 27 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention**, approuve pour l'année 2024 les subventions aux associations ci-après :
- | | |
|-------------------|------------|
| Biker animal..... | 2 200.00 € |
| SOS Toutous..... | 2 200.00 € |
- **Par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**, approuve pour l'année 2024 les subventions aux associations ci-après :
- | | |
|---|------------|
| Amicale Houlmoise Bondevillaise Football Club | 8 000.00 € |
| <i>(M. DUPONQ ne prenant pas part au vote)</i> | |
| WA JUTSU CLUB | 700.00 € |
| <i>(Mme MULOT ne prenant pas part au vote)</i> | |
| UNSS ALAIN..... | 400.00 € |
| <i>(Mme MULOT ne prenant pas part au vote)</i> | |
- **Par 26 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions**, approuve pour l'année 2024 les subventions suivantes :
- | | |
|--|------------|
| ALED..... | 2 000.00 € |
| Cailly Jazz | 3 000.00 € |
| Association des habitants du quartier Jean Moulin..... | 700.00 € |
| Les Sphinx bondevillais basket..... | 1 500.00 € |
- **Par 25 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions**, approuve pour l'année 2024 la subvention suivante :
- | | |
|------------------------------|------------|
| Petites pattes du cœur | 2 200.00 € |
|------------------------------|------------|
- **INSCRIT** les crédits au chapitre 65, autres charges de gestion courante, article 65748 (56 660 €) et article 657382 (11 990 €), soit un montant total de 68 650.00 €.

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'État.

Publiée le :



Madame le Maire,

Myriam MULOT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217604743-20240403-2024-13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024